

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 10 FEVRIER 2021

N° 2021-03-06

L'an deux mille vingt et un, le dix février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du 4 février deux mille vingt et un, s'est réuni en présentiel à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Délégués présents.es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 18

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 31

Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse d'1 voix)

Corinne MOULIN

14 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Dominique BESSON, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégués excusés.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Sébastien BERNARD à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Dominique BESSON est nommé secrétaire de séance.

Objet : Réponse à l'appel à projet de la région Sud « Prendre soin de la biodiversité régionale face au changement climatique ».

Rapport

Le Président expose,

Le territoire de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur est une zone de confluence entre Alpes et Méditerranée avec une diversité de milieux naturels et de paysages remarquables. Il compte 25% de sa surface en Parcs naturels régionaux et 50% d'espaces boisés. Ce territoire remarquable constitue un des « hotspots » de biodiversité au niveau mondial et est donc particulièrement exposé aux impacts du changement climatique.

Le Président propose que le Parc naturel régional des Baronnies provençales dépose une réponse à l'appel à projet « Prendre soin de la biodiversité régionale face au changement climatique ».

Le projet concernera **l'expérimentation de la création d'une trame de vieux bois et forêts en libre évolution par l'engagement volontaire des propriétaires dans le « Réseau SYLVE Baronnies ».**

La trame de vieux boisements constitue un maillage de milieux favorables pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, pour leur circulation et la réalisation de leur cycle biologique. Environ 30% de la biodiversité forestière est liée à la présence de bois mort ou de vieux arbres.

Le projet « SYLVE Baronnies » s'inscrit dans la continuité d'un projet initié en 2019 et qui porte sur la « Connaissance et la préservation des populations de pique-prune dans les Baronnies orientales » piloté par le Parc naturel régional des Baronnies provençales, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA. Les 37 vieux boisements remarquables identifiés à la suite de cette action constituent la base d'une stratégie de conservation. Le projet Réseau SYLVE est le déploiement opérationnel de ce premier travail. Il arrive également en complément du projet en cours de création d'une Réserve Naturelle Régionale.

L'objectif est **d'expérimenter de manière opérationnelle la création d'une trame de vieux bois et de forêts en libre évolution par la mobilisation de propriétaires et la création d'un réseau.**

Pour ce faire, plusieurs sous-objectifs sont visés :

- ◆ Poursuivre l'amélioration des connaissances afin d'identifier la trame de vieux bois à l'échelle du territoire haut-alpin du Pnr des Baronnies.
- ◆ Constituer et animer un réseau local, dont concevoir une méthode et « une boîte à outils Réseau SYLVE », afin de constituer une trame protégée de vieux boisements et de forêts en libre évolution par la mobilisation citoyenne.
- ◆ Mettre en place une démarche de protection foncière novatrice (ORE, donations...).
- ◆ Elaborer une communication locale et territoriale

Dès sa création le projet vise à être reproduit sur d'autres territoires, et notamment étendu à l'intégralité du territoire du Parc. La diffusion de la boîte à outils et de la communication de retours d'expérience des acteurs et propriétaires forestiers privés engagés dans le Réseau SYLVE pourront notamment être mises en place sur le territoire drômois du Parc dans quelques années.



Le Président propose de solliciter les subventions de la Région Sud en accord avec le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant en € TTC	RECETTES	Montant en €
Inventaire et cartographie de la trame des vieux bois - Partenariat CEN PACA	39 356 €	Appel à projet « <i>prendre soin de la biodiversité régional face au changement climatique</i> » Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (76 %)	60 000 €
Sensibilisation des propriétaires forestiers Partenariat CRPF	18 446 €		
Réalisation d'outils de communication	2 298 €		
Animation et coordination du projet Ingénierie PnrBP :		Autofinancement CEN PACA	7 871 €
Chargée de communication Chargé de mission Patrimoine culturel et culture	5 000 €	Autofinancement CRPF	3 689 €
Ingénierie Environnement et Gestion de l'espace	13 700 €	Autofinancement Pnr des Baronnies provençales	7 240 €
Total en €TTC	78 800 €	Total en €	78 800 €

Les modalités de partenariat avec le CEN PACA et le CRPF seront conclues dans une convention tripartite qui précisera notamment :

- Le phasage de l'opération
- Le rôle de chacun des partenaires
- L'engagement financier de chaque structure
- Les modalités de communication et de diffusion des résultats

Délibération

- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier :
 - l'Ambition 1 « Fonder l'évolution des Baronnies Provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains »
 - Les orientations :
 - I.1. Connaître et préserver la biodiversité des Baronnies Provençales
 - I..2. Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques
 - Les mesures :
 - I.1.1. Améliorer la connaissance du patrimoine naturel
 - I.1.2. Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité
 - I.2.3. Préserver et valoriser le patrimoine écologique et forestier

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

